



DEPARTEMENT DES ETUDES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Appel à contributions pour un ouvrage collectif

Thème : La gouvernance de l'État en Afrique à l'ère du numérique

Résumé :

Dans un contexte de triomphe du virtuel, où des super puissances numériques comme les GAFAM -*Google, Apple, Facebook, Amazone, Microsoft*- dictent leur loi, l'objet de cet appel est de (re)lire les dynamiques et les pratiques de gouvernance de l'État en posant singulièrement le regard sur l'Afrique. En effet, la gouvernance qui est souvent présentée comme un mode de gestion participatif et transparent trouve les ressorts de sa complexification sous le règne des *Big Data* dont les propriétés laissent pourtant présager son renforcement. L'occasion est ainsi donnée de revisiter les manières de gouverner l'État à l'aune des effets positifs agrégateurs innovants du numérique et de son potentiel de menaces manifestes ou sournoises.

Argumentaire

Le numérique fait partie de notre quotidien. Nous vivons dans un monde du « tout numérique ». Les individus, les communautés et les États sont de plus en plus interconnectés. C'est le règne du digital. Plusieurs secteurs d'activités connaissent ce phénomène de la digitalisation. De l'économie à l'administration en passant par le domaine politique ; aux questions d'identité de sécurité, de santé, de finance, etc. la « e-gouvernance » s'impose progressivement dans les pratiques de gestion étatique. Cette situation semble s'accélérer avec le contexte sanitaire de la Covid-19 où les mesures de confinement et distanciation physique imposent le travail à distance : télétravail, visioconférence.

Les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazone, Microsoft) continuent de tisser leur toile sur le monde, à telle enseigne que les frontières se sont miniaturisées et plusieurs pans de nos vies ont été dématérialisés. Les pratiques et manières d'agir des hommes se numérisent et les rapports sociaux sont de plus en plus virtuels. La digitalisation a infiltré le quotidien des citoyens prenant souvent en otage la vie privée. L'espionnage a pris de l'ampleur avec les écoutes téléphoniques. L'actualité de ce phénomène s'illustre bel et bien avec l'affaire du logiciel espion Pegasus.

L'ambivalence de l'usage du numérique n'a d'égale que le potentiel des réseaux sociaux à diffuser en de temps records des informations tant vraies que fausses (*fake news*).

« La promesse d'une vie meilleure ensemencée par la révolution numérique » (Dugain et Labbé, 2016) ne doit guère laisser perdre de vue sur le prix exorbitant à payer. Si le numérique tend à favoriser et à accélérer les mutations sociales et politiques, comme ce fut le cas du printemps arabe, il n'a pas tardé lui-même à s'imposer comme une dictature orchestrée par les GAFAM (Dugain et Christophe, 2016). La réflexion sur la problématique du lien entre les TIC et la gouvernance a émergé ces dernières années. Elle évolue souvent en parallèle au débat sur la gouvernance électronique (Gianluca Misuraca, 2012). Elle a essentiellement porté sur des questions de l'administration numérique (Algan, Bacache-Beauvallet et Perrot, 2016) ; du grand saut technologique (Bonjawo, 2002 : 18) ou des nouvelles formes d'actions publiques (Edimo, 2010). Le numérique induit de grands bouleversements au sein des États africains (El Mehdi, 2011) comme à l'échelle du monde.

Le monde post-wesphalien a connu l'émergence des nouveaux acteurs organisationnels qui mettent l'État sur le reculoir sur la scène internationale. Cette rude concurrence de l'État se poursuit inexorablement de nos jours avec le pouvoir des GAFAM. Il faut néanmoins relever qu'aujourd'hui avec le monopole de la justice, les États ont repris la main sur les grands acteurs de l'internet. On en veut pour preuve le fait que les efforts d'autorégulation mis en place par ces acteurs sont tous voués à l'échec ; car, ils doivent s'adosser à des règles tant régionales que nationales pour en garantir l'effectivité. En outre, il faut relever qu'en Europe notamment, cette nouvelle ère de la communication est appréhendée avec méfiance comme l'expliquait un rapport détaillé du Conseil national du numérique en 2014. C'est dans ce sens que les États réussissent à contrôler ces grands acteurs de l'internet au regard des sanctions infligés par exemple à Google par l'État français.

Pour des auteurs comme Eric Schmidt et Jared Cohen, internet apparaît comme « l'une des rares créations de l'homme qu'il ne comprend pas tout à fait [...]. C'est la plus grande expérience d'anarchie de l'histoire [...], à la fois source de bienfaits considérables et de maux potentiellement terrifiants, dont nous ne commençons qu'à peine à mesurer les effets sur le théâtre mondial » (Schmidt et Cohen, 2013 : 11). Face à cette complexité, la question fondamentale est de savoir : qui gouverne et comment gouverner à l'ère du numérique ?

Partant de l'idée communément admise selon laquelle gouverner c'est prévoir, un questionnement demeure. Les masses de données que le numérique permet de collecter dans les domaines aussi divers que l'économie, le politique, la santé, l'environnement, voire sur la vie des individus, permettent-elles aux États d'améliorer la qualité de la gouvernance ? Le flux d'informations dont le numérique favorise la collecte permet-il aux gouvernements d'anticiper et de gérer efficacement les crises ? Le pouvoir des multinationales du numérique sur le contrôle tentaculaire du monde dépossède-t-il l'État de ses outils traditionnels de gouvernance, ou alors offre-t-il davantage d'instruments nouveaux de gouvernance des sociétés ? La gouvernance de l'État est-elle plus transparente, juste et équitable à l'heure du numérique ? Ou le numérique constitue-t-il plutôt un danger pour la gouvernance de l'État ? Le monopole qu'exercent les gigantesques entreprises du digital sur le marché de la collecte et du stockage des données en s'octroyant parfois de rôles régaliens, amenuise-t-il la capacité de l'État à se gouverner ? Indubitablement, le numérique confère des moyens de rationalisation des manières de gouverner l'État contemporain ; tout comme il révèle

l'impotence des gouvernements tant démocratiques qu'autocratiques. Le numérique porte à la fois les germes de destruction et d'amélioration des mécanismes de gouvernance, générant par exemple un paradoxe de gouvernance entre des autorités fragiles et des sociétés de plus en plus agiles.

L'objectif de cet ouvrage est de (re)penser la gouvernance de l'État en Afrique, mieux d'explorer la gouvernance de l'Etat sous le prisme de la révolution numérique. Il s'agit de mener des réflexions constructives pour améliorer la gouvernance en renforçant la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement. De là, cet appel traitera à la fois des effets positifs agrégateurs de la révolution du numérique et de ses menaces manifestes ou sournoises sur la gouvernance des États en Afrique.

Axes possibles

- Numérique, transformation de l'État africain et influences dans les Relations internationales
- Souveraineté numérique et souveraineté des États
- Gouvernance électronique et élaboration des politiques publiques
- Construction virtuelle des systèmes de gouvernement électronique
- L'administration publique numérique et le Covid-19
- La numérisation des procédures fiscales
- TIC, action publique et efficacité de la coordination de l'action publique via les TIC
- Cyberpresse et média électroniques sur la construction de la démocratie
- Défis sécuritaires à l'ère du numérique
- Administration numérique (l'éthique et la déontologie administrative en danger)
- Le droit pénal, les systèmes judiciaires et les nouvelles technologies
- Les relations contractuelles face à la digitalisation
- Les rapports sociaux à l'ère du numérique (les rapports entre les particuliers, et les rapports entre les l'État et les particuliers)
- La digitalisation face aux crises sociopolitiques

Références :

- Algan, Y., Bacache-Beauvallet, M. & Perrot, A. (2016). Administration numérique. *Notes du conseil d'analyse économique*, 34, 1-12. <https://doi.org/10.3917/ncae.034.0001> ;
- Bonjawo, J. (2002). *Internet. Une chance pour l'Afrique*, Paris, Karthala ;
- Dugain, M., Labbé, C. (2016). *L'homme nu. La dictature invisible du numérique*, Paris, Plon/Robert Laffont ;
- El Mehdi, I. (2011). Gouvernance et TIC : cas des pays d'Afrique. *Recherches en Sciences de Gestion*, 86, 63-84. <https://doi.org/10.3917/resg.086.0063> ;
- Manga Edimo, R. (2010). Les TIC, nouvelles formes d'action politique : Le cas des diasporas camerounaises. *Afrique contemporaine*, 234, 127-140. <https://doi.org/10.3917/afco.234.0127> ;

- Misuraca, G. (2012). Renouveler la gouvernance à l'ère du numérique. *Télescope*, 18 (1-2), 21–43. <https://doi.org/10.7202/1009253ar> ;
- Schmidt, E., Cohen, J. (2013). *The New Digital Age. Reshaping the Future of People, Nations and Business*, Alfred Knopf

Calendrier et modalités de soumission

- Publication de l'appel : **26 juillet 2021** ;
- Les résumés des propositions de communications de **300 à 400 mots** maximum sont attendus au plus tard le **1^{er} septembre 2021** ;
- Les différents contributeurs seront notifiés de l'acceptation ou du rejet de leurs propositions à partir du **30 septembre 2021**,
- La date limite d'envoi des textes complets (en français ou anglais) est fixée au **1^{er} mars 2022**.
- Publication de l'ouvrage : **fin 2022**.

Les résumés ou projets d'articles (**de 300 à 400 mots**) devront comporter une idée générale, les objectifs bien définis, une problématique, la méthodologie et les axes de réflexion. Ils devront respecter les modalités de rédactions suivantes : **police : Times New Roman ; interligne : 1 ; Taille : 12, assorti de 5 mots clés** et, suivi du nom, prénom, affiliation institutionnelle et grade de l'auteur. Chaque proposition finale, **de 12 à 20 pages**, devra comporter un **résumé final** (en Français et Anglais) **de 150 à 200 mots au maximum**.

CONTACTS

Les résumés / textes doivent être envoyés simultanément aux adresses suivantes : bertrandmichelmahini@gmail.com; geniale.barbara@yahoo.fr; nkcarole@ymail.com

1. Comité scientifique et de lecture

- Mforteh Stephen Ambe, Professeur – Centre National d'Éducation
- Guimdo Dongmo Bernard-Raymond, Professeur, Université de Yaoundé II
- Kouam Simon Patrice, Professeur, Université de Ngaoundéré
- Lowe Ngnitedem Patrick Juvet, Maître de Conférences, Université de Dschang
- Watcho Keugong Rolande Saurelle, Maître de conférences, Université de Dschang
- Moundounga Mouity Patrice, Professeur, Faculté de Droit et de Sciences Economiques/Université Omar Bongo
- Essama Mekongo Pierrette, Senior Lecturer in Law, Université de Yaoundé II
- Yambene Bomono Henri, Maître de recherche, – Centre National d'Éducation
- Nouazi Kemkeng Carole Valérie, Maître de Recherche– Centre National d'Éducation
- Mboumegne Dzesseu Serges F., Maître de Recherche– Centre National d'Éducation
- Jeugue Doungue Martial, Maître de Recherche– Centre National d'Éducation
- Sourna Loumtouang Erick, Maître de Recherche– Centre National d'Éducation
- Jiotsa Albert, Maître de Recherche– Centre National d'Éducation
- Ehode Raoul, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Manga Kalniga, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Bessala Gaston, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Zouatcham Hubert Patrice, Chargé de Cours, Université de Yaoundé II

- Mballa Eloundou Aimée, Chargé de cours, Université de Yaoundé II
- Ngodobo Denis, Université de Douala
- Njikam Njifotie Abdou, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Obame Alain Hugues, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Mahini Bertrand-Michel, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation